

Date de convocation : 21/07/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public 20 Rue de l'Eglise par At'Chan représenté par Mme Carole KOFFI, gérante.

DCM 20220728-2

Monsieur Le Maire présente la demande de Madame Carole KOFFI, gérante de l'entreprise At'Chan qui souhaite installer une terrasse devant sa pâtisserie et salon de thé sis 20 Rue de l'Eglise, dénommés « Au fil des saveurs ».

Monsieur Le Maire propose de lui donner l'autorisation d'occuper le domaine public aux mêmes conditions que les autres terrasses, vers la fontaine, soit 160 € pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre pour environ 24 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la mise en place de la terrasse par At'Chan représenté par Madame Carole KOFFI, gérante, pour une période, reconductible du 1^{er} mai au 15 octobre ;

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention portant autorisation temporaire du domaine public et à percevoir le loyer correspondant.

AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_2-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_2-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022